



# DOSSIER DE CANDIDATURE 2022

## POLE ESPOIR MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

3 SITES D'ACCESSION

LYON – COURNON D'Auvergne – Chambéry

Dans le cadre du « Parcours de Performance Fédéral Masculin »  
De la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Handball



**Melvyn Richardson**  
FC Barcelone - saison 2021-22



**Baptiste Bonnefond**  
HC Meshkov Brest - saison 2021-22

*Issus du Pôle Espoir de la région Auvergne-Rhône-Alpes*

A retourner en numérique **avant le 30 mars 2022** à l'adresse suivante :

**[poleespoirmasculin@aura-handball.fr](mailto:poleespoirmasculin@aura-handball.fr)**

**!! SEULE LA RECEPTION DE CE DOSSIER DUMENT REMPLI VALIDERA LA CANDIDATURE !!**

# LE « PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL » EN HANDBALL MASCULIN DANS LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Depuis 2017, une nouvelle organisation a été mise en place par la Fédération Française de Handball.

## CÔTÉ STRUCTURES !

### ✓ OBJECTIFS

La réforme des Pôles du secteur Masculin intitulée « Parcours de Performance Fédéral » consiste à :

- **conserver un maillage** du territoire dans notre nouvelle grande région à travers des sites dits « Accession » qui concernent la tranche d'âge 14-17 ans (de la 3<sup>ème</sup> à la Terminale).
- **regrouper les « potentiels fédéraux »** de notre région identifiés par la cellule nationale sur le site dit « Excellence » de la grande région sur la tranche d'âge 16-17 ans (1<sup>ère</sup> et Terminale).

### ✓ STRUCTURES

Il existe un seul pôle « Auvergne Rhône Alpes » réparti en :

- **3 sites d'accession** pour les **14-17 ans** (de la 3<sup>ème</sup> à la Terminale) à **Cournon, Lyon et Chambéry**.
- **1 site d'Excellence** pour « les potentiels fédéraux 16-17 ans » (1<sup>ère</sup> et Terminale) à **Chambéry**.

## CÔTÉ JOUEUR !

### ✓ OBJECTIFS

Déposer sa candidature au Pôle « Auvergne Rhône Alpes », c'est :

- VOULOIR intégrer le dispositif de renouvellement de l'élite du handball français,
- VOULOIR réussir son double projet scolaire et sportif,
- accepter les contraintes et les sacrifices nécessaires à la réussite de ce projet complexe (trajet domicile/pôle, entraînements quotidiens voir biquotidiens, sérieux et organisation dans le travail scolaire, vie à l'internat et autonomie ...).

### ✓ FONCTIONNEMENT

**Je suis en 4<sup>ème</sup>**, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes **en classe de 3<sup>ème</sup>**.

**La commission d'admission** me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Collège public Jean Perrin Lyon 9e (internat du lycée Jean Perrin)
- Site de Cournon : Collège La Ribeyre (internat du lycée Descartes)
- Site de Chambéry :
  1. **Public** : *Georges Sand à LA MOTTE SERVOLEX (si le joueur est déjà présent dans ce collège - sous couvert de l'aménagement de l'emploi du temps du collège -)*
  2. **Privé** : *Notre Dame La Villette à LA RAVOIRE (Internat sur le site du collège avec un coût global calqué sur celui du lycée Louis Armand).*

**Je suis en 3<sup>ème</sup>**, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe **de 2<sup>nde</sup>**.

**La commission d'admission** me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Lycée public Jean Perrin Lyon 9ème (internat du lycée)
- Site de Cournon : Lycée public Lycée René Descartes (internat du lycée)
- Site de Chambéry : Lycée public Louis Armand (internat du lycée)

**Je suis déjà en 2<sup>nde</sup> ou en 1<sup>ère</sup>**, je peux postuler pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe de 1<sup>er</sup> ou Terminale mais **ce type d'entrée concerne des exceptions** (joueurs « débutant » présentant peu de pratique, joueurs dit à « maturité biologique tardive », joueurs ayant subi une blessure lourde à 14-15 ans, déménagement ou rapprochement familial, ...).

**A savoir :**

**Je suis déjà en Pôle « Accession »** dans l'un des 3 sites en 3<sup>ème</sup> ou en 2<sup>nde</sup>. Je suis évalué par les responsables du PPF\* Masculin de la DTN\*\* comme joueur à « fort potentiel ». Il me sera proposé **d'intégrer le site « Excellence » de Chambéry en 1<sup>ère</sup> et Terminale**. **Le refus de ce transfert entrainera un non maintien sur son site d'accession initial.**

\*Parcours de Performance Fédéral

\*\* Direction Technique Nationale

**Informations générales sur le parcours :**

Tu peux intégrer le cursus pour une durée maximale de 4 années. Cependant, le projet sportif et scolaire sont réévalués chaque année par l'ensemble des responsables du dispositif Pôle. **Un avis favorable ou défavorable** pour le maintien en structure pour la saison suivante **sera prononcé à chaque fin d'année**.

Les établissements scolaires partenaires veillent à accompagner la continuité du projet scolaire dans les meilleures conditions sous couvert d'un engagement fort de l'élève. Ils mettent également à disposition un certain nombre de places d'internat « Pole » validé par leur conseil d'administration à travers un projet global d'occupation.

En cas de non maintien, tu seras amené en priorité à retourner sur ton lycée de secteur (particulièrement pour les 3<sup>ème</sup> et les secondes). Le lycée du pôle t'accompagnera dans les démarches à effectuer pour la poursuite de ta scolarité dans un autre établissement scolaire en lien avec ta famille. Dans certains cas, tu pourras rester dans le lycée du pôle mais nous ne pouvons pas garantir en amont une place à l'internat sur l'année suivante.

**RECAPITULATIF DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE**



	SITE ACCESSION	SITE ACCESSION	SITE ACCESSION	
3 <sup>e</sup>	Collège public Jean Perrin Lyon 9 <sup>e</sup> (69) Internat du Lycée	Collège public La Ribeyre Courmon (63) Internat du Lycée	Collège public George Sand La Motte Servolex (73)	Collège privé Notre Dame La Villette La Ravoire (73) Internat du Collège
2 <sup>nde</sup>				
1 <sup>ère</sup>	Lycée public Jean Perrin Lyon 9 <sup>e</sup> (69) Internat	Lycée public René Descartes Courmon (63) Internat	Lycée public Louis Armand Chambéry (73) Internat	
Term				<b>SITE EXCELLENCE Chambéry</b>

# CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

## POLE MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

Dossier de candidature à envoyer **avant le 30 mars 2022** à l'adresse mail suivante :

[poleespoirmasculin@aura-handball.fr](mailto:poleespoirmasculin@aura-handball.fr)

Pièces à joindre au dossier :

- ❶ **Une lettre de motivation manuscrite** à numériser expliquant les raisons de cette candidature. Ces motifs seront appréciés par la commission.
- ❷ Les 3 fiches du dossier :
  - ✓ « **Demande de candidature** » signée par les parents.
  - ✓ « **Situation scolaire** ».
  - ✓ « **Situation sportive** ».
- ❸ La numérisation des bulletins scolaires **des deux années scolaires antérieures et ceux de l'année en cours**.

N.B : Les bulletins du 2<sup>ème</sup> devra être transmis dès la tenue du conseil de classe

### Échéancier : **sous couvert de l'évolution de la crise sanitaire**

- ❶ **Avant le 30 mars 2022** : **Envoi du dossier** complet numérisé sur l'adresse mail noté ci-dessus.
- ❷ **Vendredi 08 avril 2022** : **Commission de présélection** (Cf. les modalités sur la page suivante).
- ❸ **Mercredi 11 mai 2022** : **Journée « Test de terrain »** pour la **génération 2007** (2006 à la marge)
- Mercredi 18 mai 2022** : **Journée « Test de terrain »** pour la **génération 2008** (2009 à la marge)

**A noter que le protocole sanitaire en vigueur lors des tests sera scrupuleusement appliqué.**

- ❹ **Fin Mai 2022** : **Commission d'admission par site**. Elle sera composée à minima :
  - ⇒ Des chefs d'établissements du site concerné,
  - ⇒ Du responsable du site.
- ❺ **Début Juin 2022** : **Journée sur le site retenu** pour les joueurs sélectionnés au Pole.

**Concernant les candidats retenus, leur admission sera définitive et effective qu'à réception du bulletin scolaire du 3<sup>ème</sup> trimestre et sous couvert de l'accord de la commission médicale.**

## PRINCIPES DE LA PRESELECTION

**A date du 14 janvier 2022 sous couvert de l'évolution de la crise sanitaire**

L'ensemble des candidatures déposées **au plus tard le 30 mars 2022** (date limite de réception numérique) feront l'objet d'une présélection à partir de l'analyse des dossiers de candidatures.

Au regard du contexte sanitaire de ces derniers mois, nous sommes bien conscients que la majorité des joueurs souhaitant postuler au Pôle Espoir de handball, à savoir prioritairement la génération 2008 et la génération 2007 liée à la particularité du recrutement 2021, peuvent présenter un déficit de pratique. Cependant, le travail des clubs et des comités depuis plus d'un an, associé au programme de détection régionale mis en place, nous permet de pouvoir avoir une évaluation cohérente pour ces générations.

Afin de compléter ce dispositif de détection, un certain nombre de joueurs pourraient, **sur convocation de la ligue et à la discrétion des responsables de site**, être invités à participer à des entraînements sur les sites de Cournon d'Auvergne, Lyon ou Chambéry. De plus, des stages régionaux de détection auront lieu du 20 au 22 février (génération 2007) et du 23 au 25 février 2022 (génération 2008).

*A noter que ces participations ne présagent pas d'une présélection pour le test de terrain du Pôle au mois de mai suivant la génération d'âge. Inversement, la non sollicitation à ces circonstances ne signifient pas une non présélection possible. Ceux sont des outils supplémentaires à la prise de décision.*

Par conséquent, l'étude des dossiers se fera sur la base des éléments suivants :

- ✓ Une évaluation des joueurs (cf. éléments complémentaires ci-dessus)
- ✓ Le dossier devra être complet et signé par les représentants légaux de l'athlète,
- ✓ Dans le dossier déposé : analyse du profil et du parcours sportif du joueur concerné,
- ✓ Avis des membres de la commission de présélection ayant eu en charge le joueur lors des circonstances de pratiques antérieures.

La commission de présélection se réserve le droit de retenir le nombre de dossiers (entre 30 et 50 candidats suivant les générations en moyenne) présentant le plus de critères pertinents par rapport aux attendus pour rentrer dans une telle structure.

Pour l'analyse des candidatures, la commission de présélection sera composée :

- ✓ du responsable du Parcours de Performance Fédéral (PPF) territorial, M. David Fayollat, **ou/et** du coordonnateur du Pôle Espoir de la ligue AURA, M. Gilles Malfondet (CTS),
- ✓ des responsables des sites Accession de Lyon, Cournon d'Auvergne et Chambéry,
- ✓ des responsables de la sélection AURA Interligues 2007 ou de ses représentants,
- ✓ de représentants des sélections masculines (joueurs nés en 2008) des comités du territoire AURA,

La commission est dotée d'un pouvoir discrétionnaire et souverain.

En cas de partage égal des voix des membres présents de la commission, la voix du coordonnateur du Pôle Espoir (ou son représentant) sera prépondérante.

La liste des joueurs retenus par la commission de présélection sera publiée sur le site internet de la Ligue AURA de handball. Un courriel sera également adressé au représentant légal de chacun des candidats pour information.